

Enfants et sécurité routière : un instant d'inattention peut tout changer

Un enfant ne perçoit pas la route comme un adulte. Pour lui, la rue est souvent une extension de l'espace de jeu. Un ballon qui roule, un ami qui l'appelle de l'autre côté, un chien qui traverse... et en une fraction de seconde, il peut se retrouver sur la chaussée sans avoir réellement conscience du danger.

Les enfants sont particulièrement difficiles à repérer pour un conducteur. Leur petite taille les rend invisibles derrière une voiture en stationnement, un utilitaire, une haie ou même un simple panneau. Il suffit parfois d'un véhicule garé près d'un passage piéton pour masquer totalement un enfant qui s'apprête à traverser. Beaucoup d'accidents surviennent ainsi : l'enfant surgit entre deux voitures, persuadé d'être vu, alors que le conducteur ne l'a pas encore identifié.

Leur attention est également très limitée et sélective. Un enfant peut courir après un ballon sans jamais regarder à gauche ou à droite. Il peut descendre d'un trottoir pour rejoindre un camarade sans anticiper la circulation. Il peut aussi traverser en courant parce qu'il pense avoir le temps, sans comprendre qu'une voiture lancée à 30 ou 50 km/h ne peut pas s'arrêter instantanément.

La notion de danger, chez l'enfant, est encore en construction. Il peut connaître les règles de base — “on traverse sur les passages piétons”, “on regarde avant de traverser” — mais ne pas les appliquer dans l'urgence ou l'excitation du moment. Un exemple fréquent : un enfant qui voit sa mère ou son père de l'autre côté de la rue et traverse spontanément pour les rejoindre, sans même vérifier la circulation. Ou encore un groupe d'enfants qui joue à cache-cache entre des voitures stationnées, rendant leur comportement totalement imprévisible.

L'évaluation des distances et des vitesses est également très approximative chez les plus jeunes. Un enfant peut croire qu'une voiture “loin” a largement le temps de s'arrêter, ou qu'un véhicule qui arrive doucement est sans danger, alors que la réalité est tout autre. Le bruit du moteur ou la direction du regard du conducteur ne sont pas des repères fiables pour lui.

Face à cela, le rôle de l'automobiliste est crucial. Chaque zone sensible doit être abordée avec une vigilance maximale : abords d'écoles, parcs, terrains de sport, arrêts de bus, lotissements, rues étroites. Dans ces environnements, il faut considérer qu'un enfant peut apparaître à tout moment, même là où on ne l'attend pas.

Quelques situations typiques doivent immédiatement alerter :

un ballon qui roule sur la chaussée ;

des enfants qui jouent près de voitures stationnées ;

un groupe qui court sans surveillance ;

un vélo posé au sol près d'un trottoir ;

un enfant seul qui semble hésiter au bord de la route.

Dans ces cas, ralentir ne suffit pas : il faut être prêt à s'arrêter instantanément.

Il est également essentiel de redoubler de prudence près des véhicules en stationnement. Un enfant peut surgir entre deux voitures sans aucun signe préalable. De même, dépasser un bus scolaire ou un véhicule arrêté à proximité d'un passage piéton représente un risque majeur.

Enfin, aucune distraction n'est acceptable dans ces zones : téléphone, écran, réglage du GPS ou simple inattention peuvent avoir des conséquences irréversibles.

Conduire près des enfants, c'est accepter une réalité simple : leur comportement est imprévisible, mais notre anticipation peut tout changer. Ralentir, observer, et rester prêt à réagir en une seconde peut sauver une vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

UNE VOITURE PEUT CACHER UN ENFANT

Devant un passage piéton, cinq mètres libres changent tout.

QUE VOIT L'ENFANT AU MOMENT DE TRAVERSER ?

À sa hauteur, la voiture garée forme un véritable mur.



ILS SONT CACHÉS L'UN À L'AUTRE : DANGER AU MOMENT DE TRAVERSER.

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION

Pour une voiture : arrêt et stationnement très gênants dans les deux zones rouges.



- ✗ **Sur le passage piéton**
- ✗ **Dans les 5 m avant**
dans votre sens de circulation

Exception des 5 m : emplacement de stationnement matérialisé.

TRÈS GÊNANT

Contravention de 4^e classe

135 €

amende forfaitaire

FOURRIÈRE POSSIBLE

si le conducteur est absent
ou refuse de déplacer le véhicule.

5 MÈTRES LIBRES = UNE VISIBILITÉ RETROUVÉE.

France — Code de la route, art. R417-11 (I-5°, I-8° c, II et III) • Vérifié le 5 août 2026

